

Décembre 2017

BIENVEILLANCE: où es-tu?

Elle ne se trouve pas dans les médias qui rivalisent de propos désobligeants. La publicité d'un géant de l'achat en ligne nous a indignés: « A l'école ma fille avait des ciseaux pour droitier, elle n'arrivait pas à s'en servir. Elle ne se sentait pas intégrée. Je lui ai donc acheté des ciseaux de gauchers. Elle a vite compris comment s'en servir... et aujourd'hui elle est vraiment à l'aise. »

A croire qu'aucun collègue dans l'Education nationale n'a eu ce réflexe dans sa classe! C'est tout juste si l'enfant n'est pas en échec scolaire, à cause de ces vilains enseignants qui ne donnent pas les bons outils de travail!

Elle ne se trouve pas non plus dans les propos du Ministre lorsqu'il demande « 100% de réussite dans les CP à 12 » puisque le gouvernement y a mis les moyens... D'abord, ces moyens ont été pris sur un dispositif PDMQDC qui n'a pas eu le temps de démontrer son efficacité, puis ce serait aussi croire que dans les autres classes, les enseignants ne chercheraient pas à atteindre la réussite pour tous!

Elle ne se trouve pas non plus dans notre hiérarchie, lorsqu'elle demande des justificatifs et menace les collègues de sanction disciplinaire, lorsqu'elle oublie que la formation continue est sur le temps présence élèves, lorsqu'elle reprend un trop perçu sans prévenir les collègues...

Comment ne pas être en colère?

Peut-être en faisant confiance aux représentants que nous sommes, qui dénonçons cela. Pensez-y, offrez-vous une adhésion au snuipp-FSU 80 !

Maryse Lecat
Amiens, le 13 décembre 2017

Dispensé de timbrage **Amiens C.T.C.** Déposé le 18/12/17

« Enjeux d'école »
Bulletin d'informations syndicales du SNUipp Somme
Trimestriel IPNS 0,72 € CPPAP 1016 S 08099 – ISSN 1631-512X
Directeur de la Publication : Maryse Lecat

ENJEUX D'ECOLE
25 rue Riolan
80000 AMIENS

TRIMESTRIEL n°102
Décembre-Janvier-Février

SOMMAIRE

- 1: Edito
- 2 : Elections psychologues, mouvement
- 3 : Référénts handicap, PPCR
- 4 : Langues vivantes, formateurs, jour de carence
- 5: Autorisations d'absences
- 6 : Le SNUipp-FSU écrit à l'IA
- 7: CDEN et carte scolaire
- 8: Stages syndicaux-RIS

Encart: bulletin d'adhésion, carte scolaire

**l'équipe du SNUipp-FSU
vous souhaite de
joyeuses fêtes
de fin d'année!**



LES PSY ONT CHOISI LA FSU!

PsyEN : après les élections paritaires du 29 novembre 2017...

PsyEN : nouveau corps, nouveau nom, même métier avec des missions confortées

Le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) est effectif depuis le 1^{er} septembre 2017.

- ☑ EDA (éducation, développement, apprentissages) pour le 1^{er} degré
- ☑ EDO (éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle) pour le 2nd degré.

Pour les PsyEN-EDA, la place au sein des RASED est réaffirmée.

La création du nouveau corps impliquait la mise en place dès cette année d'une CAPA et d'une CAPN. Pour les PsyEN EDA, tout était nouveau : campagne électorale académique (et non plus départementale), élection « Psy » et non plus CAPD des professeurs des écoles !

Un 1^{er} trimestre « marathon » pour les militant.e.s PsyEN du SNES-FSU et du SNUipp-FSU

Dès octobre ont été organisées des réunions départementales d'information syndicale dans le 1^{er} et le 2nd degré, et un stage académique SNES/SNUipp a réuni 40 PsyEN des deux spécialités. Autant d'occasions d'échanger entre psychologues des deux degrés, de vérifier leurs points communs et leurs préoccupations communes (missions, déontologie, ...) mais aussi de mesurer leurs différences (lignes hiérarchiques, conditions de travail, ...). Les questions et revendications des collègues EDO et EDA recueillies et transmises lors d'une audience avec la rectrice le 15 novembre 2017 ont pu être relayées et débattues lors du stage académique. Un 1^{er} résultat de notre travail a été la perception par le rectorat des changements importants qu'implique le changement de gestion des PsyEN-EDA (1^{er} degré), qui passe de la DSDEN au rectorat. Le rectorat a également décidé d'ouvrir à l'ensemble des PsyEN, des actions à la base prévues pour les seuls PsyEN-EDO (2nd degré).

Victoire remarquable de la liste PsyEN FSU (SNES + SNUipp) aux élections professionnelles 2017 !

Voici les chiffres pour l'Académie d'Amiens

Inscrits : 259

votants : 170

blancs/nuls : 13

exprimés : 157

FSU (SNUipp et SNES) : 104 voix soit 66,24% et 3 sièges

SE UNSA : 35 voix soit 22,29% et 1 siège

FO : 18 voix soit 11,46%



Les collègues ont clairement conforté la création du corps commun, et renforcé la position majoritaire de la FSU. La mobilisation reste de mise pour continuer d'accompagner les collègues face à la mise en place du corps commun et favoriser une meilleure connaissance réciproque entre psychologues EDA et EDO.

Une première CAPA se tiendra le 11 janvier 2018. Une publication académique SNUipp-SNES informera les collègues de notre activité de délégué.e.s des personnels.

Indemnités REP/REP +

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU interviendront notamment sur la situation des Psy-EN en éducation prioritaire.

Le ministère n'ayant pas anticipé sur la création du nouveau corps, les psyEN en REP ou REP+ ne perçoivent pour le moment pas l'indemnité en lien avec l'exercice en éducation prioritaire. **Suite à nos interventions, cette indemnité doit être versée en janvier 2018.** Nous dénonçons la façon donc cette situation a été traitée. Les collègues n'ont pas été informés du non versement de cette indemnité. C'est inadmissible!

Catherine Méry

(Représentante académique PsyEN EDA du SNUipp-FSU)

Mouvement : rien n'est encore décidé!

Quelques pistes de travail sur le barème du mouvement ont été lancées lors du groupe de travail PPCR. Les règles suivent le barème des permutations nationales. Le SNUipp-FSU ne trouve pas que tout soit adaptable au mouvement du département: rapprochement de conjoint, même vœu depuis 3 ans, garde alternée... handicap et carte scolaire.

L'administration envisage de diminuer les bonifications pour expérience professionnelle ou éducation prioritaire, stabilité dans le poste.

Le SNUipp-FSU 80 a réitéré sa proposition de bonification de points pour enfants, peut-être de points pour agent assumant seul ses enfants, dans un souci de solidarité envers les collègues devant gérer à la fois leur vie professionnelle et leur vie familiale. Vos propositions nous intéressent. Transmettez-les à snu80@snuipp.fr. Déjà dans les RIS ou midis du SNUipp-FSU, ces questions sont débattues. Nous avons besoin de votre avis pour appuyer nos propositions!

Jean-Paul Sartre « Parler c'est agir: toute chose qu'on nomme n'est déjà plus tout à fait la même, elle a perdu son innocence. »

INDEMNITE DES ENSEIGNANTS

REFERENTS: C'EST GAGNE!

Il aura fallu de l'énergie, de la persévérance, de la pugnacité du syndicat pour que les enseignants référents obtiennent une indemnité équivalente à l'ISAE. Le ministère de l'Éducation nationale a adressé au SNUipp-FSU une réponse positive à la prise en compte de la charge de travail et des missions des enseignants référents. **L'indemnité spéciale annuelle sera bien versée à toutes et tous à hauteur de 2500€.**

En effet, dans un premier temps, l'initiative avait été laissée aux recteurs sur le montant attribué qui pouvait donc varier du simple au double, de 1250 à 2500 € et cette question avait créé légitimement beaucoup de remous dans les départements chez les enseignants référents.

Au mois d'octobre dernier le SNUipp-FSU s'était déjà adressé dans [un courrier au ministre de l'Éducation nationale](#) afin de lui demander d'honorer l'engagement de ses prédécesseurs.

C'est maintenant chose faite et c'est une bonne nouvelle pour toutes les enseignant-e-s référents qui agissent au quotidien pour assurer une scolarisation réussie aux élèves en situation de handicap en faisant le lien entre l'école, les familles et les MDPH.



Sans réponse pendant plusieurs semaines, le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'[un courrier syndical unitaire adressé au 1er ministre](#), lui rappelant que le Président avait déclaré le handicap "Grande cause nationale" et que les personnels qui s'y engagent pleinement, dont **les ERH** "chargés de l'application et du suivi des Projets Personnalisés de Scolarisation, **sont un maillon essentiel de la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap**". Ils devaient donc voir leur travail reconnu aussi par une revalorisation salariale.

L'unité syndicale a payé!

PPCR

Depuis la rentrée scolaire, le PPCR est mis en application. Au 1er septembre 2017, chaque collègue a été reclassé. Il est très courant d'avoir été reclassé au même échelon au 1er septembre 2017 mais tout en gardant son ancienneté dans l'échelon. En ce qui concerne la hors classe, la création de l'échelon 1 génère un changement d'échelon, (exemple un collègue à l'échelon 4 HC est reclassé à l'échelon 3 tout en gardant le même indice donc le même salaire.)

Les premiers rendez-vous de carrière sont annoncés. Chaque collègue concerné a été prévenu par la plateforme SIAE. Le rendez-vous de carrière et l'entretien sont fixés un mois à l'avance. Ces dates et horaires peuvent être modifiés par l'IEN ou par l'enseignant. La validation finale se fait sur SIAE.

L'entretien entre l'IEN et l'enseignant ne peut excéder 1h30. Le document préparatoire n'est pas obligatoire mais conseillé. L'entretien s'appuiera sur ce [document de référence de l'entretien](#) pour écouter l'enseignant.

A l'issue de l'entretien, l'IEN se servira de la grille de compétences des PE (p14 du document de référence) pour proposer son appréciation finale : "à consolider, satisfaisant, très satisfaisant, excellent". Le compte-rendu de ces

rendez-vous de carrière sera envoyé mi-janvier 2018 pour tous ceux du 1er trimestre, fin avril 2018 pour le second trimestre et début juin pour les derniers. A la réception du rapport, l'enseignant peut faire des observations dans un délai de 3 semaines.

En septembre, le DASEN donnera l'appréciation finale du rendez-vous de carrière. A ce moment-là, une procédure de révision est possible dans un délai de 30 jours. La CAPD sera convoquée et pourra mettre en avant le recours des collègues. Après la réponse de l'administration, la CAPD peut encore être saisie dans un délai de 30 jours. Cela retardera donc la campagne de promotions 2019 au mois de février.

Le SNUipp-FSU 80 a interrogé l'administration quant aux accompagnements de suivi, ceux ci auront lieu pour les T1 et T2 (par les CPC ou IEN) pour les collègues qui le souhaitent. Ils donneront lieu à un rapport de visite.

Le SNUipp-FSU s'interroge sur le fait qu'un même IEN puisse être, pour un collègue ou une équipe, à la fois accompagnateur et inspecteur lors des rendez-vous de carrière. La déconnexion entre accompagnement et rendez-vous de carrière doit être totale.

Lao She « Le courage de la goutte d'eau, c'est qu'elle ose tomber dans le désert. »



Conseil Académique des Langues Vivantes



En présence de Madame la Rectrice, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Somme ainsi que de plusieurs IA-IPR de langues différentes, s'est tenu, ce 4 décembre, le Conseil Académique des Langues Vivantes. Seul le SNUipp-FSU y était représenté.

1. Langues vivantes dans le 1er degré

- ☑ Concernant le 1er degré, une carte des langues sur les 3 départements de notre académie a été présentée.
- ☑ L'allemand est soutenu de façon volontariste.
- ☑ Dans la Somme, il y a à cette rentrée 22 classes bilangues en 6ème : 19 bilangues anglais-allemand (allemand enseigné dans 61 écoles), 2 anglais-espagnol (espagnol enseigné dans 10 écoles), 1 anglais-italien (italien enseigné dans 3 écoles).

2. Classes bilangues en collège :

- ☑ Dans l'académie, ce sont 122 classes bilangues avec un objectif de 142 à la prochaine rentrée. Il est prévu l'ouverture de classes bilangues en italien, portugais, arabe, russe et chinois, d'ici 2019.
- ☑ La Somme reste le département où il y a le plus

d'efforts à faire, il y a encore 5 bilangues à ouvrir pour retrouver le niveau de 2014.

3. Réponses de la Rectrice et de l'IA

Le SNUipp-FSU interroge sur **les dispositifs « bilangue »** : la Rectrice rappelle que le nouveau ministre est **favorable aux bilangues** et qu'il souhaite développer au maximum l'enseignement des langues vivantes étrangères, à moyens constants. Dans l'académie, les moyens budgétaires actuels sont suffisants pour continuer à développer l'enseignement des LVE.

Le SNUipp-FSU demande ce que sera le devenir des **postes fléchés allemand** qui bloquent le mouvement des personnels. L'Inspecteur d'Académie annonce la suppression de ces postes fléchés **dès cette année**. Ces postes réapparaîtront comme des postes type.

Le SNUipp-FSU souhaite connaître **où seront implantés les bilangues dits de continuité**. L'Inspecteur d'Académie vient de recevoir la liste des collègues du département habilités à enseigner d'autres langues que l'anglais, une mise à plat sera faite.

Les interventions des professeurs de langue du 2nd degré en CM2 sur le temps d'APC ne conviennent pas à l'IA, cela risque donc fort de changer à la prochaine rentrée.

Le SNUipp-FSU à la rencontre des formateurs.

L'attractivité du poste au niveau financier, l'ISAE incomplète, les visites de stagiaires plus difficiles, les relations avec les formateurs de l'ESPE, les missions administratives peu en accord avec leur formation initiale... de nombreuses questions émergent. Les CPC, DEA, PEMF ont besoin de réponses claires de l'administration. **Le SNUipp-FSU va donc demander une audience à l'IA** pour évoquer les doléances de ces collègues.

Les inquiétudes sur leur devenir persistent. Des maîtres formateurs « dormants » sont repartis sur des postes type alors que leur certification pourrait être utile dans tout le département, notamment pour l'accompagnement des stagiaires.

Comment éviter le roulement des CPC? Comment rendre attractive la fonction de PEMF?... Autant de questions que le SNUipp-FSU posera.

Jour de carence: Injuste et inefficace!

Le rétablissement du jour de carence (*peut-être 3 selon le Sénat qui veut modifier la loi de finances*) en cas de congé maladie représente une double peine pour les fonctionnaires. En plus de constituer une nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat, il punit les agents, considérant qu'ils sont coupables d'être malades. **Cela est renforcé pour les enseignants, particulièrement exposés aux maladies et ne bénéficiant pas de médecine de prévention, digne de ce nom.**

Le jour de carence est inefficace. Les données comparatives pour les salariés du privé le confirment. Il conduit à différer l'arrêt de travail et à dégrader davantage l'état de santé du salarié.

Les arrêts sont donc moins nombreux mais plus longs.

Le SNUipp-FSU exige des mesures concrètes pour améliorer la qualité de vie au travail dans l'Education nationale.

Margaret Mead (1901-1978) Anthropologue « Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde. En fait, c'est toujours comme cela que ça s'est passé. »

Autorisations d'absences et transmission des arrêts maladie



Le SNUipp-FSU a écrit au ministère pour s'offusquer de démarches peu humaines et peu bienveillantes envers les agents de la Fonction publique qui demandent une autorisation d'absence facultative. En effet, la règle qui semble s'imposer est la suivante: **lorsque l'absence est accordée, elle l'est sans traitement, et avec amputation de l'ancienneté générale de service (AGS) pour l'équivalent de la durée d'absence.** Les IA-DASEN s'appuient pour cela sur la circulaire n°2017-050 du 15.03.17 publiée au BO du 16.03.17 et relative à l'amélioration du dispositif de remplacement qui comporte, dans son annexe 1, un vade-mecum sur les autorisations d'absences. Plusieurs dispositions contenues dans cette annexe nous interpellent car elles ne s'appuient sur aucune référence réglementaire à notre connaissance. Ainsi, aucun texte ne fonde que ces absences ne seraient pas considérées comme du temps de travail effectif, ce qui induit le retrait d'AGS. Cela a aussi des conséquences sur la retraite.

Le paragraphe concernant les absences pour événements familiaux comporte deux dispositions qui n'ont aucune assise légale :

- ☑ Mariage, Pacs : autorisation d'absence de 5 jours ouvrables conforme aux textes, mais seulement deux jours pendant lesquels le traitement serait maintenu ;
- ☑ Décès ou maladie très grave d'un proche : non seulement il est fait une distinction entre le décès d'un parent, d'un enfant ou d'un conjoint (3 jours ouvrables plus 48 heures le cas échéant de délai de route), et celui d'un frère ou d'une sœur ou autre membre de la famille proche (une seule journée plus les délais de route) mais qui en l'absence de précision contraire ferait l'objet d'un retrait d'AGS.

Le paragraphe concernant les absences pour raison de santé est également très problématique. Voici quelques exemples remontés au ministère:

- ☑ Retrait de salaire et d'AGS pour une absence liée à un suivi médical après une affection cancéreuse (impossibilité de déplacer le rendez-vous chez l'oncologue) ;
- ☑ Retrait de salaire et d'AGS pour une absence liée au suivi médical d'un enfant asthmatique (impossibilité de déplacer le rendez-vous au CHU) ;
- ☑ Retrait de deux jours de salaire (et d'AGS) pour décès d'un oncle, troisième décès dans cette famille depuis le début de l'année).

Le SNUipp-FSU demande l'abrogation de cette annexe de la circulaire, et une communication rapide auprès des IA-DASEN concernant la gestion de ce type d'autorisation d'absence. Ce cadre de gestion doit également permettre de donner les réponses appropriées à l'ensemble des demandes.

Dans le département, la réponse de l'IA à l'envoi tardif d'un arrêt de travail nous interpelle: « *En cas de nouvel envoi tardif... je vous informe que vous vous exposez à une réduction de votre rémunération égale à 50% du traitement indiciaire brut et des primes...* » puis un peu plus loin, il souligne que le fonctionnaire relève d'une « *faute professionnelle* ». C'est un courrier d'une brutalité inacceptable!

D'autres courriers sont adressés aussi aux collègues n'ayant pas participé à une animation pédagogique, au motif qu'ils l'avaient remplacée par une RIS. Ces collègues ont envoyé en temps et en heure cette information sur l'adresse dédiée ce.dpe6abs.syndicales@ac-amiens.fr. Une audience est demandée à l'IA sur différents points, celui-ci en fera évidemment partie, au vu des remontées que nous avons. La bienveillance si souvent mise en avant n'existe pas dans les faits.

Le SNUipp-FSU 80 vous invite à nous signaler toute situation similaire et se propose de vous accompagner pour d'éventuelles démarches auprès de l'administration.

Anne Pouget-Tolu « Renoncer ? Mon ami, souviens-toi que dans la vie rien n'est jamais perdu tant qu'on ne baisse pas les bras tant que l'on continue à lutter, l'espoir reste vivant et l'issue est possible. »

COURRIER du SNUipp-FSU à

I'IA DASEN (envoyé le 28/11/17)

De nombreuses remontées de collègues nous ont incité à lui écrire pour demander des explications. A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

ONDE ou comment faire travailler les directeurs deux fois sur les mêmes fiches d'élèves?

Les directrices et directeurs d'école doivent désormais suivre des règles de saisie sur ONDE. Ces informations techniques auraient dû être transmises aux directrices et directeurs d'école avant la mise en service d'ONDE. Ce nouvel outil qui remplace « Bases Eleves » n'a d'ailleurs pas été présenté aux premiers utilisateurs, aucune formation ne leur a été prodiguée. Une nouvelle fois, ces changements ou vérifications vont occasionner une grosse charge de travail supplémentaire, d'autant plus que les aides administratives disparaissent peu à peu des écoles !

Le SNUipp-FSU s'insurge de ce fait. Est-ce là ce que l'on nomme « simplification administrative » ? A quand des outils ergonomiques et durables ? N'est-il pas possible qu'un informaticien puisse régler ces ajustements automatiquement au niveau national ?

Avenant au projet d'école

Même si la demande d'avenant du projet d'école était prévue depuis le 13 octobre, le transmettre à quelques semaines de la rédaction d'un nouveau projet d'école 2018-2021 interroge sur la redondance en termes de travail demandé.

Le SNUipp-FSU a demandé que cet avenant fasse partie intégrante du futur projet d'école.

Stages de formation continue sur le temps libre ???

Les stages de formation continue doivent se dérouler sur le temps de travail. Or des collègues ont été convoqués à des stages un mercredi matin alors que leur école fonctionne sur le rythme de 4 jours hebdomadaires. Comment ces collègues vont-ils récupérer ces 3h travaillées?

Le SNUipp-FSU a demandé que ce temps soit récupéré comme cela se fait pour les brigades ou ZIL qui dépassent leur temps d'enseignement.

PPCR et reclassement des collègues

Les promotions seront très tardives cette année du fait de la mise en place du PPCR. Or si les échelons 6 et 8 sont réellement concernés par un avancement de rythme, tous les autres collègues doivent obtenir ce changement d'indice dès qu'ils ont atteint la date de changement. Ce n'est pas normal qu'un enseignant devant changer d'échelon au 1er septembre attende au mieux le mois d'avril pour être payé à sa juste valeur. Si une CAPD est nécessaire, elle peut être réunie très rapidement. **Le SNUipp-FSU réclame la convocation immédiate de la CAPD.**

Versement de la prime d'entrée dans le métier

La première partie de la prime d'entrée dans le métier devait être versée sur le salaire de novembre. Or il apparaît que cela n'a pas été le cas pour tout le monde. Le SNUipp-FSU a demandé des explications sur les raisons de ces non-versements. Il a demandé que les jeunes collègues oubliés soient contactés au plus vite par les services.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.

- ▶ Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.
- ▶ Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- ▶ Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- ▶ Pour changer l'école et la société.
- ▶ Pour partager des valeurs et des solidarités.
- ▶ Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école.
- ▶ Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

SE SYNDIQUER, C'EST **Utile**

<https://adherer.snuipp.fr>

60% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

Kateb Yacine "Quoi que dise la vieille espérance, forçons les portes du doute."

CDEN du 21 novembre, infos et préparation de la CARTE SCOLAIRE

Le dasen a refusé de répondre favorablement à la demande intersyndicale de modifier les horaires de tenue des CDEN de l'année : horaires qui ne respectent pas le temps de travail des délégués syndicaux. Nous lui avons promis de boycotter chaque 1er CDEN, s'il ne revenait pas sur sa décision.

EVS, c'est fini !

Les derniers personnels en contrat EVS ont été recrutés le 30 novembre. A compter de cette date, plus aucune aide administrative ne sera recrutée, pour aucune école que ce soit. Par ailleurs au 1^{er} septembre 2018, toutes les aides administratives auront disparu des écoles.

Malgré des actions unitaires nationales et départementales, des rassemblements, le dépôt de centaines de pétitions à la préfecture d'Amiens, **l'intérêt des personnels et des écoles n'a, à aucun moment, été pris en compte.** Merci Monsieur Macron !

Le SNUipp-FSU invite les directeurs et directrices d'école à utiliser cette image dans chacune de vos communications.

Outre le bilan chiffré de la rentrée scolaire, les priorités nationales et les perspectives pour la rentrée prochaine, nous avons obtenu quelques informations sur les sujets qui interrogent les collègues.

Rythmes scolaires

Face à l'initiative prise par Amiens, et par la communauté d'agglomération d' Abbeville de questionner les parents sur la semaine à 4 jours, l'IA restera inflexible vis à vis de la procédure, il a informé le CDEN qu'il **était obligatoire d'avoir les avis des Conseils d' Ecole** pour changer de rythmes scolaires. (Réunion du comité départemental de suivi des rythmes scolaires mercredi 24 janvier 2018 : si vous avez des suggestions, des difficultés, des questions à y soulever, contactez le SNUipp-FSU 80!)

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELÉZ PLUS TARD

Prévisions d'effectifs, dotation ministérielle et mise en place des CP et CE1 dédoublés : quelles conséquences pour les écoles à la prochaine rentrée ? Petits calculs projectifs...

D'après les documents du CDEN obtenus ce 21 novembre, à la prochaine rentrée il y aurait - **782 élèves**. Comme la moyenne E/C est de 22, 05, cela signifie qu'il **faudrait rendre 35 postes**. Or nationalement, dans le 1^{er} degré, **3881 créations de postes devant élèves seront créés à la rentrée 2018**, soit une moyenne de 38 postes attribués par département (pour ouvrir les dispositifs « CP et CE1 dédoublés »). Nous aurions alors une balance positive de 3 postes. Si l'IA récupère les 19 postes de PDMQDC qui existent encore dans les REP, pour les utiliser sur les dispositifs « CP et CE1 dédoublés », nous arrivons à un solde positif de 22 postes.

Mais, comme il y a eu cette année 47 CP dédoublés en REP +, il faudra 47 postes supplémentaires pour les CE1 l'an prochain. Le dispositif "CP dédoublés" sera quant à lui étendu aux REP, ce qui concerne 76 écoles, on peut imaginer environ 76 postes nécessaires, soit 123 postes en tout. L'IA ayant annoncé que les dispositifs « CP et CE1 dédoublés » pouvaient accueillir jusqu'à 15 ou 16 élèves, il faudrait donc non plus 123 mais 97 postes supplémentaires.

Nous aurions donc une création de 22 postes pour couvrir 97 ouvertures de postes, soit un manque de...75 postes ! Et c'est sans compter sur les ouvertures de classes nécessaires dans certaines écoles !

Où l'IA va-t-il pouvoir trouver ces 75 postes nécessaires pour appliquer la politique du ministre, si ce n'est en fermant des classes ???

Soyons tou-te-s très vigilant-e-s dans nos écoles !

La carte scolaire qui s'annonce risque donc d'avoir des conséquences terribles pour les écoles en termes d'augmentation des effectifs dans les classes !!! Les IEN doivent dès à présent faire des propositions d'ouvertures ou de fermetures de classe à l'IA.

Transmettez-nous vos prévisions d'effectifs pour qu'au CTSD du 1^{er} février nous puissions défendre les écoles !

Remplissez notre enquête carte scolaire qui a été envoyée par voie électronique dans toutes les écoles le 6 novembre dernier et qui figure dans ce bulletin.



**FERMETURES
de classes**

Guillaume Apollinaire « Je donne à mon espoir tout l'avenir qui tremble. »

STAGES SYNDICAUX

(chacun-e a droit à 12 jours par an, sous réserve de nécessité de service)

Un stage de formation syndicale
est un droit pour chacun-e :
faisons-le vivre !

STAGE SYNDICAL

Mardi 23 janvier 2018 de 9h à 16h30

au centre d'hébergement de Dury-les-Amiens.

« CAPPEI: les nouveautés (formation, indemnités...), les réalités de terrain et les conditions de la réussite de tous »

Le stage sera co-animé par Agnès Duguet, secrétaire nationale et membre du secteur éducatif ASH du SNUipp-FSU.

Le matin: évolution de la formation spécialisée (CAPPEI), des régimes indemnitaires et un point sur la situation de l'ASH dans notre département sera fait.

L'après-midi: moment de partage des conditions d'exercice, et de nourrir le travail des élu-e-s du personnel pour défendre lors des différentes instances les collègues travaillant dans l'ASH. Ce stage est ouvert à toutes et à tous bien que plus accentué sur le pôle handicap.

Inscription auprès de l'administration avant le
23 décembre 2017 et sur notre site internet.



STAGE SYNDICAL

Vendredi 23 février 2018 de 9h à 16h30

au centre d'hébergement de Dury-les-Amiens.

« Elèves à besoins éducatifs particuliers. »

Le stage sera animé par Philippe Mazereau, enseignant chercheur à l'université de Caen, spécialisé sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Une école de la réussite pour tous



- Une école inclusive
- Respect de la mixité sociale et scolaire
- Une politique publique qui soutient et évalue les initiatives

Inscription auprès de l'administration avant le 23
janvier 2018 et sur notre site internet.



Modalités d'inscription: - Demande de congé de formation syndicale (modèle de courrier en ligne sur notre site) à transmettre 1 mois à l'avance à l'IA par mail (obligatoire) sur l'adresse: ce.dpe6abs.syndicales@ac-amiens.fr et à votre IEN de circonscription.

RÉUNIONS D'INFO SYNDICALE

Les mercredis de 13h30 à 16h30 ou les midis...

(chaque collègue a le droit d'enlever 9h d'animations pédagogiques pour assister à 9h de réunion syndicale)



**1ère adhésion
90€**

Le SNUipp-FSU 80 continue les midis et goûters du SNUipp (2 x1h30 = 1 RIS)

Le principe: un-e membre du bureau du SNUipp vient passer un moment (le midi ou après la classe) avec vous dans votre école. **Il est souhaitable qu'une dizaine de collègues soient présent-es.**

Ce moment sera une occasion de discuter et d'échanger autour de questions très précises que vous souhaitez poser.

AMIENS

- Mercredi 24 janvier 2018, de 13h30 à 16h30, salle Cavallès à l'espace Dewailly (près du Coliséum)

POIX DE PICARDIE

- (date changée par rapport à notre calendrier)
- Mercredi 7 février 2018, de 13h30 à 16h30, salle du Tribunal